

AFFICHAGE DE COURS

(article 10 convention collective des chargés de cours)

« Compte tenu des circonstances particulières liées à la pandémie de la COVID-19, notez, à titre indicatif, que la prestation du cours pourrait se faire, en tout ou en partie, en mode non présentiel et pourrait inclure la visioconférence, de manière exceptionnelle et sans valeur de précédent ».

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Unité académique d'embauche : _____

Numéro de l'unité académique d'embauche : _____

Nom du directeur : _____ Numéro de téléphone : _____

Pour chacune des sections, cochez la case appropriée

* Un formulaire distinct par catégorie d'emploi doit être utilisé.

Affichage**Trimestre****Catégorie d'emploi**

Affichage 10.05

Automne

Chargé de cours

Affichage 10.13

Hiver

Chargé de clinique

Été

Chargé de formation pratique

Superviseur de stage

Année : _____

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.](#)

Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité académique est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :

Date : _____ Date : _____ Date : _____

TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE [SPECC](#) ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ.

Date limite pour déposer sa candidature : _____

INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENT AU SERVICE (UNITÉ ADMINISTRATIVE)

Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à l'adresse suivante : affichages-attributions-scccum@drh.umontreal.ca

L'Université de Montréal souscrit aux principes d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les personnes handicapées et les Autochtones à poser leur candidature. Nous vous saurions gré de nous faire part de tout handicap qui nécessiterait un aménagement technique et physique adapté à votre situation lors du processus de sélection. Soyez assuré que nous traiterons cette information avec confidentialité.

Affichage des cours (suite)

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

Chargé(e) de cours

Unité d'embauche : École d'architecture de paysage
Titre du cours : APA 1110 *Histoire et théorie 1* (3 crédits)

1- Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A) Formation

Un diplôme de 3^e cycle en cours ou complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe.

OU

Un diplôme de 2^e cycle complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe et une expérience d'enseignement comme responsable en architecture de paysage ou dans un domaine connexe.

B) Recherche et/ou expérience

Une expérience de recherche en histoire de l'architecture de paysage ou en histoire des jardins, avec publications.

C) Exigences complémentaires

- Connaissances approfondies dans le domaine de l'histoire de l'architecture de paysage et des jardins.
- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Des connaissances d'autre(s) langue(s) modernes ou anciennes sont désirables.

2- Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

3- Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Histoire des pratiques et de la pensée de l'architecture de paysage, de la Renaissance à nos jours. Mise en relief de l'héritage de l'histoire par rapport aux pratiques actuelles et à leurs articulations théoriques.

Signature de la directrice
Paula Meijerink

20 mars 2013
Date d'adoption par
l'Assemblée départementale

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

Chargé(e) de cours

Unité d'embauche : École d'architecture de paysage
Titre du cours : APA1150 *Approches de la réception des paysages* (3 crédits)

1- Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A) Formation

Un doctorat en cours ou complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement et une expérience d'enseignement comme responsable, dans le domaine de la réception des paysages. Une pratique professionnelle faisant preuve d'une application de ces connaissances est un atout.

OU

Un diplôme de 2^e cycle en architecture de paysage et une expérience d'enseignement comme responsable (au moins 225 heures) en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement. Cette expérience d'enseignement doit avoir porté sur des connaissances pertinentes à la réception des paysages. Une pratique professionnelle faisant preuve d'une application de ces connaissances est requise.

B) Recherche et/ou expérience

Une expérience significative de recherche ou de pratique dans les champs de l'architecture de paysage.

2- Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

3- Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Théories, concepts et méthodes pour comprendre les manières de faire et d'être dans les paysages du point de vue de leur réception par les usagers. Application aux projets de paysage.



20 mars 2013

Signature de la directrice
Paula Meijerink

Date d'adoption
par l'Assemblée départementale

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisoires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veuillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

- Provisoires
 Définitives

Unité académique d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) (A0200U)

CHARGÉ-E DE COURS

Sigle et titre du cours : APA1210 Connaissance des végétaux (3 crédits)

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A) Formation:

- Un diplôme de 2e cycle ou de 3e cycle en architecture de paysage ou dans un domaine connexe (biologie, écologie, etc.).
- Avoir déjà suivi le cours APA1210 ou un équivalent.

B) Recherche et/ou expérience:

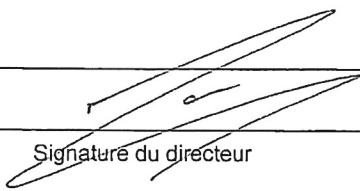
- Une expérience d'enseignement de 45 heures comme responsable en architecture de paysage ou dans un domaine connexe;
- Avoir une excellente connaissance du monde végétal et posséder les notions de botanique à jour.
- Avoir une excellente maîtrise des clés d'identification requises dans le cours incluant la clé interactive des familles.
- Avoir une excellente connaissance du vocabulaire botanique nécessaire à l'utilisation des clés d'identifications, de même que du nom latin des espèces. (suite page suivante).

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Notions botaniques, horticoles et paysagères élémentaires: identification d'espèces et répertoire végétal de base; exigences culturelles et caractéristiques paysagères des principaux taxons utilisés en architecture de paysage.

Franck Scherrer


Signature du directeur

2016-10-21/URBAPA-10-5.4

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION (SUITE)

- Provisoires
 Définitives

Unité académique d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) (A0200U) CHARGÉ-E DE COURS

Sigle et titre du cours : APA1210 Connaissance des végétaux (3 crédits)

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

B) Recherche et/ou expérience (suite):

- Avoir une excellente maîtrise des notions de base telles que la distinction entre plantes herbacées et ligneuses; vivaces, annuelles et bisannuelles; arbres, arbustes, arbrisseaux, herbacées; gymnospermes et angiospermes, mono et dicotylédones; plantes indigènes, naturalisées et exotiques non naturalisées; aires de distribution et zones de rusticité.
- Savoir identifier et connaître les espèces indigènes et horticoles à voir dans le cours et utilisées en architecture de paysage.
- Connaître leurs exigences culturales, utilisations paysagères et phytotechnologiques.
- Avoir une expérience d'identification des végétaux sur le terrain.
- Maîtriser l'environnement StudiUM et être disposé à se familiariser avec l'environnement Scenari.

C) Exigences complémentaires: Avoir des connaissances sur l'histoire de la botanique et sur la dimension culturelle et symbolique des espèces végétales vues en cours seraient un atout.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Franck Scherrer

Signature du directeur

2016-10-21/URBAPA-10-5.4

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

Chargé(e) de cours

Unité d'embauche : École d'architecture de paysage
Titre du cours : APA 1310 *Représentation et communication* (3 crédits)

1- Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A) Formation

Un diplôme de 2^e cycle en cours ou complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe et une expérience d'enseignement comme responsable en architecture de paysage ou dans un domaine connexe ou dans le domaine de la communication graphique.

B) Recherche et/ou expérience

Le chargé de cours doit démontrer des compétences en enseignement universitaire et en projets d'architecture de paysage et une expertise dans les techniques et outils de représentation exacte de l'espace extérieur (projections cotées, perspective et axonométrie).

Une expérience significative de recherche ou de pratique dans les champs de l'architecture de paysage ou dans un champ connexe à la communication graphique.

C) Exigences complémentaires

Une connaissance des approches et des techniques de production d'images de synthèse, de même qu'une compétence dans l'utilisation des outils informatiques de représentation et de communication graphique.

2- Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

3- Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Techniques de dessin et de divers modes de représentation graphiques 2D et 3D utilisées lors de l'analyse, de la conception et de la communication des projets de paysage.

Signature de la directrice
Paula Meijerink

20 mars 2013
Date d'adoption
par l'Assemblée départementale

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veuillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : École d'urbanisme et d'architecture de paysage (APA 0200U) - CHARGÉ-E DE COURS

Sigle et titre du cours : APA1401 - Atelier Créativité et initiation au projet d'atelier

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

- Diplôme de 2e cycle en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement.
- Expérience récente (moins de 10 ans) d'au moins 3 ans en architecture de paysage incluant une expérience en design et dans l'élaboration de différents modes d'expressions
- Expérience d'enseignement universitaire de 45 heures ou plus en atelier dans le domaine de l'architecture de paysage.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

- Baccalauréat de 4 ans en architecture de paysage.
- Expérience récente (moins de 10 ans) d'au moins 6 ans en architecture de paysage incluant une expérience en design et dans l'élaboration de différents modes d'expressions
- Expérience d'enseignement universitaire de 45 heures ou plus en atelier dans le domaine de l'architecture de paysage.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Atelier visant l'exploration des dimensions créatives et artistiques pertinentes à l'élaboration d'un projet en architecture de paysage. Développement de différents modes d'expressions graphiques : dessin, photo, montage graphique, maquette, etc.

Danielle Dagenais



Signature du directeur

10 mars 2021-urbapa 30-5.2

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION (Officielles)

Chargé(e) de cours

Unité d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) (A0200U)

Titre du cours : **APA 2210 Horticulture** (3 crédits)

1- Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A) Formation

Un diplôme de 3^e cycle en cours ou complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe.

OU

Un diplôme de 2^e cycle en cours ou complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe et une expérience d'enseignement comme responsable en architecture de paysage ou dans un domaine connexe.

Dans les deux cas, un diplôme de premier cycle en agronomie (phytologie), en biologie végétale, en géographie physique ou l'équivalent est exigé à moins d'avoir réussi des cours universitaires portant sur les notions décrites plus bas avec une excellente note.

Recherche et/ou expérience

Une expérience pratique ou de recherche en horticulture ou dans l'utilisation des végétaux en architecture de paysage est exigée.

C) Exigences complémentaires

Une excellente maîtrise des connaissances horticoles utiles à l'architecte paysagiste en anatomie, physiologie, pédologie, nutrition minérale, salinité, relation eau-sol-plantes, maladies et ravageurs, analyse de site, choix des végétaux, plantation et entretien.


Une connaissance du contexte horticole québécois.

2- Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

Aucune équivalence n'est acceptée.

3- Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Rudiments de pédologie, physiologie, écologie, phytopathologie et entomologie pertinents à la conception, la plantation et l'entretien de paysages répondant à de bonnes pratiques environnementales en milieu rural ou urbain.



Signature du directeur

2017-05-17 URBAPA-12-4.3

Date d'adoption par
l'Assemblée départementale

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : École d'urbanisme et d'architecture de paysage (A0200U)

Sigle et titre du cours : APA2410 - Espace urbain

CHARGÉ-E DE COURS

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

- Diplôme de deuxième cycle en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement.
- Expérience professionnelle récente (moins de dix ans) d'au moins cinq ans en architecture de paysage comme chargé-e de projet, incluant la conception et la mise en œuvre d'espaces publics à différentes échelles et compétence en matière de tendances actuelles en architecture de paysage attestée par des publications ou participation à des travaux de recherche ou participation à des concours ou des projets primés.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

- Baccalauréat en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement.
- Expérience professionnelle récente (moins de 10 ans) d'au moins huit ans en architecture de paysage comme chargé-e de projet incluant la conception et la mise en œuvre d'espaces publics à différentes échelles et compétence en matière de tendances actuelles en architecture de paysage attestée par des publications ou participation à des travaux de recherche ou participation à des concours ou à des projets primés.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Planification et conception des systèmes d'espaces libres et complexes institutionnels urbains et périurbains. Programmation, conception et mise en œuvre des projets.



Signature du directeur

2019-11-20 Modification – nov19 – 22e A D.

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➡ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION (OFFICIELLES)

Chargé(e) de cours

Unité d'embauche : École d'architecture de paysage
Titre du cours : APA3210 *Construction avancée* (3 crédits)

1- Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A) Formation

Un diplôme de 2^e cycle complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement

OU

Un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage et une expérience significative dans la pratique de l'architecture de paysage.

B) Recherche et/ou expérience

Une expérience significative de recherche ou de pratique professionnelle de pointe dans les champs de l'architecture de paysage.

Une expertise démontrée dans tous les enjeux actuels de la construction appliquée à l'architecture de paysage. Les candidat(e)s doivent soumettre un portfolio.

Une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe est un atout.

Exigences complémentaires

Expérience reconnue dans la mise en œuvre de projets publics.

2- Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

3- Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Approfondissement des possibilités de design avec les matériaux et les nouvelles méthodes de construction. Connaissance pertinente des systèmes mécaniques et techniques intégrées aux projets en architecture de paysage.

Paula Meijerink, directrice

E.A.P. 416-5
26 mars 2014.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION (OFFICIELLES)

Chargé(e) de cours

Unité d'embauche : **Architecture de paysage (EUAP) (A0200U)**

Titre du cours : **APA3310 Géomatique appliquée (3 crédits)**

1- Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A) Formation

Un diplôme de 2^e cycle complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement

OU

Un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage et une expérience significative dans la pratique de l'architecture de paysage ou d'un domaine connexe de l'aménagement.

B) Recherche et/ou expérience

Une expérience significative de recherche ou de pratique de pointe en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement.

Une expertise démontrée dans le domaine des SIG et de leur application à la planification du territoire, aux projets d'aménagement et aux projets de paysage.

Une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe est un atout.

Les candidat(e)s doivent soumettre un portfolio.

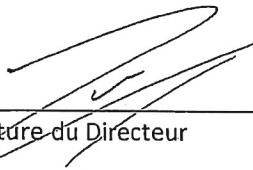
C) Exigences complémentaires

Excellente maîtrise des différents systèmes d'information géographique et des logiciels complémentaires.

2- Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

3- Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Cours d'introduction à la géomatique appliquée à l'architecture de paysage. Intégration des données à références spatiales et graphiques au projet de paysage. Utilisation de logiciels. Simulation et visualisation des paysages.



Signature du Directeur

2016-10-21/URBAPA-10-5.4

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veuillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

- Provisaires
 Définitives

Unité académique d'embauche : École d'urbanisme et d'architecture de paysage (APA0200U) - CHARGÉ-E DE COURS

Sigle et titre du cours : APA3410 - ATELIER RÉGIONAL

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

- Diplôme de deuxième cycle en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement, obtenu ou en cours.
- Expérience professionnelle (pratique ou recherche) d'au moins trois ans en caractérisation et en aménagement des grands paysages ruraux à l'échelle régionale avec utilisation des logiciels de géomatique (ArcGIS, MapInfo) et de graphisme en relation avec le monde municipal québécois.
- Expérience d'enseignement universitaire de 45 heures ou plus en atelier dans le domaine de l'architecture de paysage.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

- Baccalauréat en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement, obtenu ou en cours.
- Expérience professionnelle (pratique ou recherche) d'au moins dix ans en caractérisation et en aménagement des grands paysages ruraux à l'échelle régionale avec utilisation des logiciels de géomatique (ArcGIS, MapInfo) et de graphisme en relation avec le monde municipal québécois.
- Expérience d'enseignement universitaire de 45 heures ou plus en atelier dans le domaine de l'architecture de paysage.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Introduction au design de l'espace régional. Lecture des paysages ruraux axée sur la compréhension de leur dynamique. Application des outils et techniques d'évaluation des paysages ruraux et régionaux. Production de scénarios de mise en valeur.

Danielle DAGENAI

Signature du directeur

2020-05-29 (25e AD)

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

- Provisaires
 Définitives

Unité académique d'embauche : École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Sigle et titre du cours : APA6510 - Atelier grand paysage

CHARGÉ-E DE COURS

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

- Ph.D. en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement.
- Expérience professionnelle (pratique ou recherche) d'au moins trois ans en caractérisation et en aménagement des grands paysages ruraux à l'échelle régionale en relation avec le monde municipal québécois avec utilisation des logiciels de géomatique (ex: ArcGIS, MapInfo, QGIS) et de conception assistée par ordinateur (ex: AutoCAD) et de graphisme (ex: Adobe InDesign, Illustrator, Photoshop, couramment utilisés dans le domaine

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

- Maîtrise en architecture de paysage ou dans un domaine de l'aménagement.
- Expérience professionnelle (pratique ou recherche) d'au moins 6 ans en caractérisation et en aménagement des grands paysages ruraux à l'échelle régionale en relation avec le monde municipal québécois avec utilisation des logiciels de géomatique (ex: ArcGIS, MapInfo, QGIS) et de conception assistée par ordinateur (ex: AutoCAD) et de graphisme (ex: Adobe InDesign, Illustrator, Photoshop, couramment utilisés dans le domaine.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

*** (Description de APA6510, car le cours APA6010 n'existe plus - a été remplacé par APA6510) Caractérisation des paysages dans une perspective de projet collectif. Analyse des forces motrices qui agissent sur le façonnement dynamique des paysages ruraux. Approches participatives. Propositions d'intervention à portée physico-spatiale. Remarque : Atelier associé au cours APA 6524 Géomatique appliquée. Pour réussir l'atelier APA6510, il faut réussir le cours APA6524.



Signature du directeur

2019-11-20 Modification – nov19 – 22e AD.

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisoires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

- Provisoires
 Officielles

Unité d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) (A0200U) CHARGÉ-E DE COURS

Sigle et titre du cours : APA 6513 Matériaux et techniques de construction (2 cr.)

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A. Formation : Un diplôme de deuxième cycle (2e) en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement ou un diplôme jugé équivalent. B. Expérience : Une expérience significative de recherche ou de pratique professionnelle dans les champs de l'architecture de paysage. Une expertise démontrée dans tous les enjeux actuels de la construction avancée en l'architecture de paysage. Une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe est requise.

Exigences complémentaires : Expérience reconnue dans la mise en oeuvre de projets publics.

Les candidat(e)s doivent soumettre un portfolio.

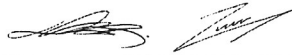
Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

Un diplôme de premier cycle en architecture de paysage et une expérience d'au moins 15 ans dans la réalisation de projets majeurs d'architecture de paysage.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Connaissances des matériaux, de leurs propriétés et de leurs applications dans les projets d'architecture de paysage.
Connaissance des techniques de mise en oeuvre d'un projet et des de détails de construction.

Danielle Dagenais/Franck Scherrer



2018-05-23 (URBAPA-16-6-4)

Signature du directeur

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisoires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

- Provisoires
 Officielles

Unité d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) (A0200U) CHARGÉ-E DE COURS
Sigle et titre du cours : APA 6517 - Informatique appliquée à l'architecture de paysage (2 cr.)

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

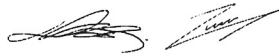
A. Formation : Un diplôme de 2^e cycle, en cours ou complété en APA ou dans un domaine connexe de l'aménagement et une expérience d'enseignement en APA ou dans un domaine connexe de l'aménagement.
B. Recherche et/ou expérience: Une expérience significative de recherche ou de pratique dans les champs de l'architecture de paysage.
C. Exigences complémentaires:
- Travaux dirigés axés sur l'enseignement de représentation graphique (DAO) et d'aide à la conception (CAO).
- Connaissances théorique et pratique dans l'application de la conception assistée par ordinateur et dans l'utilisation de logiciels appropriés en architecture de paysage.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Outils informatiques nécessaires à la profession d'architecte paysagiste. Outils de représentation graphique (DAO) et d'aide à la conception (CAO). Réflexion sur la portée et les limites de ces outils dans les projets d'architecture de paysage.

Danielle Dagenais/Franck Scherrer



2018-05-23 (URBAPA-16-6-4)

Signature du directeur

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Provisaires

Officielles

Unité d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) (A0200U) CHARGÉ-E DE COURS

Sigle et titre du cours : APA 6519 Design détaillé en construction (1.5 cr.)

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

A. Formation : Un diplôme de deuxième cycle (2e) en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement ou un diplôme jugé équivalent. B. Expérience : Une expérience significative de recherche ou de pratique professionnelle dans les champs de l'architecture de paysage. Une expertise démontrée dans la construction et la production de dessins d'exécution et dans la conception détaillée en design urbain. Une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe est requise.

Exigences complémentaires : Expérience reconnue dans la mise en œuvre de projets publics.

Les candidat(e)s doivent soumettre un portfolio.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience)

Un diplôme de premier cycle en architecture de paysage et une expérience d'au moins 15 ans dans la réalisation de projets majeurs d'architecture de paysage.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Application des connaissances acquises en construction et en production de dessins d'exécution. Approches à la conception détaillée en design urbain. Précédents et applications. Support à la conception et à l'élaboration de projets de paysage urbain.

Remarque : cours associé à l'atelier APA6508 Atelier 1 : Paysage de proximité. Pour réussir le cours APA6519, il faut réussir l'atelier APA6508.

Danielle Dagenais/Franck Scherrer



Signature du directeur

2018-05-23 (URBAPA-16-6-4)

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

- Provisaires
 Définitives

Unité académique d'embauche : École d'urbanisme et d'architecture de paysage (APA 0200U)

Sigle et titre du cours : APA6524 - Géomatique appliquée - 1.5 crédits.

Chargé-e de cours

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

- Diplôme de 2e cycle ou 3ème cycle complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe.
- Une expérience significative de recherche ou de pratique de pointe en architecture de paysage ou dans un domaine connexe. Une expertise démontrée dans le domaine des SIG et de leur application à la planification du territoire, aux projets d'aménagement et aux projets de paysage. Une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe est un atout. Exigences complémentaires: Excellente maîtrise des différents systèmes d'information géographique et des logiciels complémentaires.
- Les candidats doivent fournir leur portfolio (dossier de réalisations)

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Aucune équivalence.

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Analyse spatiale et intégration des données multisources. Utilisation d'un logiciel spécialisé en géomatique. Application des connaissances et des habiletés acquises en géomatique dans un projet en architecture de paysage. Remarque : Enseignement pratique offert sous forme d'atelier. Cours associé à APA6510 Atelier 3 : Grand paysage. Pour réussir le cours APA6524, il faut réussir l'atelier APA6510.

EXIGENCES D'INSCRIPTION

Concomitants : APA6510 et APA6524

Danielle DAGENAI

Signature du directeur

2020-05-29 (URBAPA-25-4-1) (Officielles)

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➔ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veuillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

- Provisaires
 Définitives

Unité académique d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) / A0200U

Sigle et titre du cours : APA6802 - Pratique professionnelle CHARGÉ-E DE COURS

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

Formation : Un diplôme de deuxième (2e cycle) en cours ou complété en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement et une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement.

OU

un baccalauréat en architecture de paysage et une expérience d'enseignement en architecture de paysage ou dans un domaine connexe de l'aménagement.

ET

une expérience d'au moins dix ans en architecture de paysage comportant des responsabilités en conception et (voir p. suivante)

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Connaissances des principales conditions de la pratique professionnelle en architecture de paysage. Connaissance des règles, lois et codes d'éthiques qui encadrent l'exercice de la profession.

Danielle DAGENAI

Signature du directeur

2020-05-29 (URBAPA-25-4-1) (Officielles)

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

➡ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION (SUITE)

Provisoires

Définitives

Unité académique d'embauche : Architecture de paysage (EUAP) / A0200U

Sigle et titre du cours : APA6802 - Pratique professionnelle

CHARGÉ-E DE COURS

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

mise en oeuvre de projets d'architecture de paysage, surveillance de travaux, gestion de projets, gestions d'équipes et coordination de disciplines connexes (génie civil, géotechnique, etc.).
Une expérience significative de pratique en architecture de paysage dans le cadre de projets d'envergure et dans des contextes de travail multidisciplinaire.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Danielle DAGENAIS

Signature du directeur

2020-05-29 (URBAPA-25-4-1) (Officielles)

Date d'adoption par l'Assemblée départementale